



Déclaration préalable à la CAPD du 14 mai 2013

Monsieur le Directeur Académique,

Départs en formation professionnelle

Le SNUipp-FSU constate que les demandes de départ en formation professionnelle conduisant à d'autres voies que celles des métiers de l'éducation nationale concernent des collègues de plus en plus jeunes. Cela nous semble traduire un malaise vis-à-vis de notre profession.

Postes adaptés

Les collègues sortants de postes adaptés vont réintégrer pour certains un poste à la rentrée prochaine. Le SNUipp-FSU 80 est en relation étroite avec ces collègues et connaît bien leur situation fragile. Il demande que des points supplémentaires leur soient octroyés pour qu'ils accèdent à un poste adapté à leur situation particulière et qui facilitera leur retour en classe.

Postes à profil et entretiens

La réunion de la semaine dernière a examiné les nombreuses candidatures aux postes à profil. A plusieurs reprises, le SNUipp-FSU a condamné la multiplication de ces postes. Nous voudrions revenir brièvement sur les conditions de ces entretiens qui n'ont pas toujours été bien vécus par les collègues qui s'y sont présentés. Beaucoup d'entre eux ont déclaré avoir « subi » leur entretien, voire ont même été choqués par la façon de procéder et en ont été affectés. Des entretiens n'ont pas revêtu le caractère courtois et respectueux indispensable à l'exercice. Les candidatures très nombreuses ne justifient en rien ces dysfonctionnements. Juger des capacités d'un candidat à occuper un poste en maximum 10 minutes ne relève-t-il pas de l'impossible ? Dans ces conditions, le profilage des postes était-il réellement nécessaire ?

Journées de décharges supplémentaires pour les écoles de moins de 4 classes

L'an dernier, l'administration avait accepté de faire bénéficier les directeurs des écoles de moins de 4 classes d'une journée de décharge supplémentaire lorsque ceux-ci le demandaient.

Afin que cette possibilité soit connue de tous, le SNUipp demande que vous adressiez une note aux écoles concernées pour que chaque directeur ou directrice puisse bénéficier, à sa demande, de ce temps supplémentaire.

Le SNUipp/FSU rappelle qu'il revendique une journée de décharge hebdomadaire pour toutes les écoles de moins de 4 classes.

Rythmes scolaires à Péronne

Lors de l'audience que vous nous avez accordée le 29 avril dernier, nous avons soulevé le problème du projet éducatif de la ville de Péronne pour la rentrée prochaine. Mme le Maire de Péronne continue à proposer un projet différent selon le vote des conseils d'école concernant la date d'application de la réforme des rythmes scolaires. Elle l'a même publié dans un bulletin municipal. Pourriez-vous nous confirmer que ce projet ne sera pas accepté en l'état par l'éducation nationale ? La commission de suivi des rythmes scolaires du 31 mai va-t-elle statuer sur les projets des communes et demander une réécriture lorsqu'il n'y a pas d'égalité sur un territoire pour les élèves et les enseignants ?

Evaluations nationales

Malgré les directives du ministère, il apparaît que, dans certaines circonscriptions, de fortes pressions sont exercées sur les collègues pour les obliger à faire passer les évaluations. Nous vous redemandons de faire respecter les termes de cette circulaire.

Assistants pédagogiques

La FSU a appris avec surprise la décision brutale de supprimer dès le 1er septembre prochain la totalité des supports d'assistants pédagogiques de l'Académie. Ces personnels, étudiants recrutés pour trois à six ans, affectés pour l'essentiel en lycée, dans les collèges relevant du dispositif ECLAIR exercent auprès des élèves en difficulté des missions d'aide et de soutien, en coordination avec les enseignants, y compris dans les écoles des secteurs concernés.

La disparition des assistants pédagogiques à la fin de l'année scolaire vient compromettre douloureusement les conditions de travail des équipes en place dès la rentrée prochaine.

Aussi, la FSU 80 et donc le SNUipp-FSU appellent l'ensemble des personnels de l'éducation nationale à participer au rassemblement syndical académique devant le rectorat d'Amiens, le mercredi 15 mai prochain, à partir de 14 h 30.

Cette décision, qui ferait perdre leur emploi à près de 222 personnels dans notre académie est lourde de conséquences dans un contexte où le nombre de chômeurs est chaque jour plus important.